

**MONTRÉAL**  
Place Victoria, 43<sup>e</sup> étage  
800, Square Victoria, C.P. 303  
Montréal H4Z 1H1  
Téléphone 514 866-6743  
Télécopieur 514 866-8854

**JOLIETTE**  
1075, boul. Firestone  
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6  
Ligne Mt 514 990-4485  
Téléphone 450 759-8800  
Télécopieur 450 759-8878

**LAVAL**  
3055, boul. Saint-Martin Ouest  
Bureau 610, Laval H7T 0J3  
Ligne Mt 514 990-8884  
Téléphone 450 686-8683  
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE  
LONGUEUIL**  
2035, avenue Victoria, bureau 305  
Saint-Lambert J4S 1H1  
Téléphone 450 672-4681  
Télécopieur 450 465-3700

**SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**  
202, rue Richelieu, bureau 205  
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8  
Téléphone 450 358-5737  
Télécopieur 450 358-5748

**SAINT-JÉRÔME**  
995, rue Maher, bureau 201  
Saint-Jérôme J5L 0A8  
Téléphone 450 431-0705  
Télécopieur 450 431-1247

**SHERBROOKE**  
1802, rue King Ouest, bureau 240  
Sherbrooke J1J 0A2  
Téléphone 819 481-0324  
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.É.N.C.R.L.

Membre de  
**SCG LEGAL**  
Un réseau mondial  
de cabinets d'avocats  
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 2 novembre 2023

**Par courriel et par dépôt électronique**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC**  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4235-2023 - Demande d'approbation des modifications relatives  
à la méthode de cheminement des coûts pour l'établissement des  
charges d'exploitation  
Réplique de HQT D à la contestation de l'AQCIE-CIFQ des  
réponses à certaines question de sa demande de  
renseignements n° 1**

**N.D. : 110 467**

Chère consœur,

Nous accusons réception de la lettre du 1<sup>er</sup> novembre 2023 d'Hydro-Québec dans le présent dossier.

Nous constatons qu'Hydro-Québec a joint à sa lettre des compléments de réponses aux questions 7.1 et 8.1 de la demande de renseignements numéro 1 de l'AQCIE-CIFQ.

Concernant le complément de réponse fourni à la question 7.1, le fait d'ajouter à 1555,1 M\$ un montant 282,3 M\$ correspondant à la facturation interne directe des activités de soutien (tableau R-1.1 de B-0014) et de soustraire ensuite un montant de 275 M\$ afin d'exclure la portion de la chaîne de valeur liée à l'activité «Opération et maintenance» qui ne chemine pas selon une attribution directe, ne permet pas d'arriver au pourcentage de 65% des coûts des charges d'exploitation qui sont attribués selon une clé de réparation indiquée à la figure 4 de la pièce B-0004. En effet, suivant cette soustraction et cette addition qui donnent un montant de 1562,4 M\$, le pourcentage est désormais de 58.6% [  $1 - (1562,4 / 3774.4^1)$  ] au lieu de 55,5%.

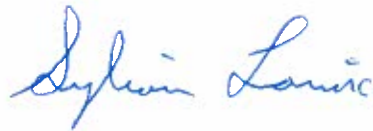
Quant au complément de réponse fourni pour la question 8.1, nous confirmons que celui-ci permet de répondre à cette question.

---

<sup>1</sup> Coût complet total incluant la facturation interne directe.

Les intervenants maintiennent donc leur contestation des réponses données aux questions 7.1 à 7.3, 10.3, 11.3 et 12.1 de sa demande de renseignements n° 1.

En remerciant la Régie de l'attention qu'elle donnera à la présente, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Me Sylvain Lanoix**

✉ [Slanoix@duntonrainville.com](mailto:Slanoix@duntonrainville.com)

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE  
Louis Germain, CIFQ  
Paul Paquin, analyste  
Me Joelle Cardinal, HQDT